

Charline AVENEL
Recteur d'Académie
3, bd de Lesseps
78000 VERSAILLES

Réf. : FR/TD/20 10 2
Objet : le collège du Bois d'Aulne

Madame le Recteur,

Le drame affreux du Collège du Bois d'Aulne pose au SNCA e.i.L. Convergence et aux Syndicats e.i.L. Convergence un certain nombre de questions qui les poussent à vous adresser ce courrier.

La première d'entre elles est de savoir comment un étranger à l'établissement peut se trouver dans le bureau de la Principale pour exiger le renvoi d'un collègue ; quand, en plus, cet étranger est fiché S par les services de police pour des prédications salafistes et antirépublicaines ? La deuxième est celle qui implique le maire de la commune et le député de la circonscription intervenant auprès de cette même Principale dans le but de ramener ce collègue dans le droit chemin. La troisième consiste à élucider ce que définit le rappel à l'obligation de neutralité prévu par le DASEN des Yvelines promettant au père d'une élève absentéiste une inspection du même collègue.

Serait-ce que, s'il avait échappé à la décapitation, il aurait été blâmé sous une forme ou une autre pour avoir enseigné ce que prévoit le programme officiel de l'Education morale et civique ?

Voilà quelques-unes des questions que nos organisations syndicales vous posent, Madame le Recteur, étant entendu que dans cette affaire la Principale a eu à se débrouiller seule, comme le veut sans aucun doute l'autonomie des établissements.

Avec l'expression de nos respects républicains.

SFDB, le 20 octobre 2020

PO Françoise Roche, secrétaire générale

PS- Copie au Président de la République